



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022



Prenez avis que le 4 mars 2024, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence à 13.75 mètres de la ligne avant et 5.26 mètres de la ligne arrière. La grille des usages et normes de la zone FRE-05-C du règlement de zonage 131-2022 stipule que la marge avant est de 20 mètres et que la marge arrière est de 16 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 7 chemin des chutes
Lot no. 5 896 972
Matricule : 5491-39-7753



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier